DEUX DRAMES

Double assassinat à Thiais

Un vieillard de quatre-vingt-onze ans et sa servante, âgée de soixante ans, ont été assassinés, dans la nuit de mardi à mercredi, à Thiais (Seine), avec une cruauté inimaginable.

M. Hippolyte Moreau habitait avec sa domestique, Mme Arseux, une maison de deux étages, située rue de l'Église, 17. Veuf depuis six ans, manisque mais non impotent, pas même sourd, le vieux rentier avait voulu garder près de lui la femme qui était depuis vingt ans dans la famille et connaissait ses habitudes. M. Moreau avait deux filles, l'une, Mme Deloriers, qui habite Saint-Mandé, l'autre Mme Masson, mariée à un marchand de chevaux de Vincennes. Il leur avait partagé ses biens ; elles lui versaient une rente. A part ses enfants, personne ne visitait le vieillard qui passait dans le pays pour un vieux richard.

Hier matin, le jeune Arseux, fils de la vieille servante de M. Moreau, et qui travaille à la fabrique de bimbeloterie Roois, à Choisy-le-Roi, ne voyant pas, comme à l'ordinaire, sa mère aller chercher son lait et faire ses commissions, se rendit rue de l'Église. Il remarqua que tous les volets étaient clos. Pris d'inquiétude il appela un serrurier et pénétra dans la maison. Il y trouva les deux cadavres de sa mère et de M. Moreau. La maison était dans le plus grand désordre.

M. Arseux fils prévint aussitôt M. Revul, commissaire de police de Choisy-le-Roi, qui se rendit sur les lieux avec son secrétaire, M. Gernier, et le docteur Medeville. Bientôt l'inspecteur principal Robert et quatre inspecteurs de la Sûreté, les rejoignaient.

M. Moreau couchait dans une chambre qui se trouve au premier étage à droite de l'escalier. Mme Arseux occupait une chambre contiguë, communiquant directement avec la première.

Le nonagénaire gisait couché en travers de son lit, la tête du côté du mur. Les couvertures étaient remonées sur le milieu de la poitrine, la bouche était largement ouverte. Un tampon d'ouate et une serviette se trouvaient près de la tête. La poitrine était horriblement lardée de coups de couteau.

Le médecin constata que deux coups de couteau avaient été portés sur la tête du vieillard.

Lorsque M. Arseux fils entra dans la maison, le corps de M. Moreau était encore chaud. Le crime avait été commis vers quatre heures du matin. Dans la chambre voisine, Mme Arseux était également en travers de son lit. Elle était légèrement sur le côté. Elle avait les poignets et les jambes liés. Le docteur Medeville constata qu'elle avait été asphyxiée. Elle avait encore reçu plusieurs coups à la figure et portait des traces violacées. Le nez était cassé.

Le vol avait été le mobile du crime. Tous les meubles avaient été fouillés. Le secrétaire, que fermait une serrure à galets, avait été fracturé. On y avait pris une somme de 20,000 francs composée exclusivement de pièces d'or de 100, 50 et 40 francs. Des titres avaient également été soustraits sur lesquels opposition a immédiatement été faite.

Au rez-de-chaussée, dans la salle à manger, on a relevé sur le parquet des traces de pas. Ceux qui les ont laissées étaient chaussés d'espadrilles. Sur une table, dans la cuisine, il y a deux verres. Sont-ils ceux de M. Moreau et de sa bonne, ou sont-ils ceux des assassins ?

Une enquête a été ouverte par l'inspecteur principal Robert et par M. Revul, commissaire de police de Choisy. Dans le jardin qui est derrière la maison on a relevé, des mêmes dits plates-bandes, des traces de pas conduisant à un appentis couvert de vigne par lequel les assassins sont descendus dans la basse-cour, et de là pénétrèrent dans la maison.

Des empreintes de mains ont été relevées par le service anthropométrique, sous la direction de M. Bertillon, dans la chambre de M. Moreau et dans celle de Mme Arseux.

Les voisins, interrogés, ont déclaré n'avoir rien vu ni entendu. Il ont aperçu Mme Arseux hier soir, à la tombée de la nuit, lorsqu'elle ferma les volets.

On suppose que les assassins ont pénétré dans la chambre de M. Moreau qu'ils ont traversée.

Mme Arseux était une femme solidement bâtie. Ils ont voulu s'en débarrasser tout de suite craignant qu'elle n'intervînt si elle entendait du bruit. Ils l'ont sans doute bâillonnée avec l'ouate et la serviette trouvées sur le lit de M. Moreau, puis l'un — car ils étaient plusieurs — l'a étranglée pendant que l'autre lui liait les pieds et les mains. Les criminels sont revenus alors dans la chambre de M. Moreau, lui ont mis la ouate sur la bouche. Il s'est débattu, ils se sont acharnés sur lui avec une férocité extraordinaire.

A deux heures et demie, M. Lescouvé, procureur de la République, M. Hocquard, juge d'instruction, M. Hamard, directeur du service des recherches sont arrivés sur les lieux.

UN DRAME A PASSY

Des agents du seizième arrondissement ont trouvé hier matin, près du bois de Boulogne, à l'angle de du boulevard Suchet et de l'avenue Ingres, un jeune homme et une jeune femme, de mise fort élégante et paraissant âgés de vingt-cinq à trente ans, étendus côte à côte, derrière un buisson. Gantée, vêtue d'une jupe bleu marine et d'un corsage blanc, la femme avait la poitrine trouée d'une balle. Le crâne fracassé, l'homme tenait encore dans sa main crispée l'arme dont il venait de se servir pour tuer sa compagne et se suicider ensuite.

Aucun papier n'ayant permis d'établir l'identité des désespérés, leurs cadavres ont été envoyés à la Morgue par le commissaire de police du quartier de la Muette.

Un père, une mère et leur fils SE SUICIDENT A CALAIS

Les époux Giroud, âgés : le mari, de 71 ans ; la femme, de 67 ans, et leur fils Maurice, de 45 ans, tenaient, à Calais, un commerce de bonneterie.

Ayant fait de mauvaises affaires, ils étaient être déclarés en faillite.

Au cours de la nuit de mardi à mercredi, Mme Giroud se tira au cœur deux balles : elle tomba morte.

Son fils l'imita et succomba également.

Le père avala un flacon de sublimé corrosif, mais le poison ne réussit pas à le tuer ; il ouvrit alors un robinet à gaz et se coucha, attendant la mort.

Mercredi matin, on trouva M. Giroud père râlant. Des soins énergiques le ramenèrent à la vie. Il était couché près des cadavres de sa femme et de son fils.

Un mari larde sa femme de coups de couteau A DUNKERQUE

Après avoir vécu en concubinage pendant trois ans, les époux Cousin-Dernier imaginèrent de régulariser leur situation.

Mal leur en prit. De deux qu'il était, le mari devint si brutal que sa femme se vit obligée de porter plainte : il fut condamné à un mois de prison.

La malheureuse confia ses enfants à des parents et travailla dans une filature. Elle est sur le point d'être mère une troisième fois.

Cousin attendit sa femme, mardi, vers sept heures du soir, au quai de Mardyck. Il l'accosta et lui demanda de reprendre la vie commune.

— Non, répondit-elle, j'ai été trop malheureuse.

— Eh bien ! je vais te tuer ! cria le forcené, qui lui porta cinq coups de couteau, dont un assez violent sous l'omoplate droite, un à la jambe gauche et deux au cou. Une femme Saisredème, qui accompagnait Mme Cousin, reçut un coup de couteau au bras.

Arrêté aussitôt, le meurtrier fut conduit au poste où il relata les faits à M. Ravin, commissaire de police, en exprimant ses regrets.

L'état de la victime est satisfaisant. Ses blessures n'inspirent heureusement aucune crainte.

VIOLENT INCENDIE à Anor

50,000 francs de dégâts

Au cours de la nuit du lier au 2 janvier, un violent incendie éclata dans les maisons occupées par MM. Victor Lorquin, cabaretier, peintre-décorateur, et Albert Lécoyer, quincaillier, ferblantier-zingueur.

Bientôt les deux pompes communales furent mises en batterie, mais la violence du feu était telle qu'il ne fallut plus songer qu'à le localiser.

Vers trois heures, l'incendie était circonscrit et les maisons voisines étaient hors de danger.

Les dégâts, couverts par une assurance, s'élèvent à 50.000 francs environ.

Les livres de comptabilité et les objets précieux ont pu être sauvés.

NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

Attentat Criminel

SUR LA LIGNE DE BULLY-GRENAY A SAINT-POL

Un attentat a été commis sur la ligne de Bully-Grenay à St-Pol, entre la halte de Sainte-Bouvigny et la gare d'Hersin-Coupigny.

Le 1er janvier, le cantonnier Charles Donnette aperçut de sa maison un homme cherchant à enlever le poteau du kilomètre 225. Il l'interpella, mais au même instant, il fut terrassé par un autre individu qui était caché dans un fossé.

Après qu'ils eut enlevé son portemonnaie, les deux hommes le menacèrent de mort, et s'éloignèrent dans la direction de Bourigny-Boyaffles.

Donnette alla jusqu'au disque dont il trouva la lanterne cassée. En revenant vers sa maison, il vit des tessons sur la voie et s'aperçut alors qu'un rail de 8 mètres avait été déjoint de 20 traverses sur les 24 qui le fixaient. Il courut prévenir le chef-cantonnier Pilmanet à la station de Sainte-Bouvigny et ils revinrent, malgré les tessons à leur place, pour le passage du train de voyageurs 1807, partant de Bully-Grenay à sept heures du soir.

Donnette n'a pu malheureusement donner de ses agresseurs qu'un très vague signalement. Il a seulement remarqué qu'ils étaient endimanchés et que l'un d'eux portait un chapeau mou.

MM. Imbert, commissaire de surveillance administrative ; Dannis, commissaire spécial, et le capitaine Dehamel, commandant la gendarmerie du secteur, se sont transportés sur les lieux où ils ont procédé avec la gendarmerie d'Hersin-Coupigny à une minutieuse enquête.

Deux cultivateurs l'échappent belle

A LOON-PLAGE

Mardi soir, on donnait un bal à l'estaminet Godvin, et les époux Picque-Fiehault, cultivateurs au hameau du Clipon, s'y rendirent.

Un jeune homme de 19 ans, Alfred Maeren, se prit de querelle avec un autre danseur. M. Picque s'interposa et sépara les deux adversaires, près à en venir aux mains. Mais Maeren tourna sa fureur contre le cultivateur et une nouvelle discussion s'éleva.

Très surexcité, Maeren proféra des menaces de mort. Le cultivateur se retira et alla dans un autre estaminet, où il resta avec sa femme jusqu'à une heure du matin.

Quand il rentra, il constata qu'un carreau de vitre de sa chambre était brisé. Des voisins le prévinrent qu'un coup de fusil avait été tiré vers minuit. Les époux, en entrant dans leur chambre, remarquèrent aussitôt que le coup de feu fut tiré dans la direction du lit, de l'extérieur, et que la charge de plomb, très forte, s'était logée dans un cerceller.

Interrogé, le jeune Maeren se défend énergiquement.

Les gendarmes s'efforcent de reconstituer l'emploi de son temps.

Le drame conjugal de Boulogne-sur-Mer

La femme Canivet, née Jeanne Effling, qui a porté un coup de couteau mortel à son mari, a été interrogée mardi après-midi par M. Chadeffaud, juge d'instruction. Celui-ci a également entendu des témoins de moralité qui ont tous déposé en faveur de l'inculpée. Après interrogatoire, Jeanne Effling a pu voir sa petite fille, puis a été reconduite à la maison d'arrêt.

Un cadavre dans le canal A SAINT-QUENTIN

M. Poitevin, boulanger, 2, rue du Docteur-Cordier, disparu depuis le 17 décembre, a été retiré dimanche matin du canal.

M. Pringuet, commissaire de police, fit avec M. le docteur Robert, les constatations d'usage, puis le corps fut remis à la famille.

Le cadavre ne portait pas trace de blessure, toute idée de crime doit être écartée.

Un fratricide à Longueneesse

DISCUSSION TRAGIQUE

Au cours de la nuit de dimanche à lundi, un drame de famille a mis en émoi Longueneesse de Sainte-Croix, à Longueneesse.

A la suite d'une discussion provoquée par une question d'héritage, un malade, Elie Vignacourt, a tué son frère d'un coup de fusil.

La mère du fratricide, malade depuis quelque temps, gardait le lit ; Elie Vignacourt, souffrant lui-même, restait auprès d'elle avec sa demi-sœur Léa, issue d'un premier mariage.

Le drame

Lorsque dimanche René Vignacourt, qui est maréchal-ferrant à Lillers, vint voir sa mère, une violente discussion s'éleva entre eux dans la soirée, entre les deux frères. Le maréchal-ferrant, très violent, menaça d'un couteau-poignard sa mère, son frère et sa sœur.

A un moment donné, son attitude devint si menaçante, qu'Elie saisissant un fusil fit feu sur son frère. Celui-ci atteint au côté s'affaisse en poussant un seul cri : «mort».

Les gendarmes prévenus aussitôt ne tardèrent pas à arriver et le meurtrier leur fit le récit de la scène que nous venons de raconter.

Descente du Parquet

Mardi matin, le Parquet, composé de MM. Théret, juge d'instruction ; Velsche, procureur de la République ; Dérvaux, médecin-légiste, descendait à Longueneesse.

Les magistrats n'ont recueilli que des déclarations contradictoires. Il est cependant bien établi que la mère du meurtrier a été menacée et que les deux frères avaient bu plus que de raison.

Elie Vignacourt, âgé de 35 ans et père de quatre enfants, a été conduit en voiture à la prison de Saint-Omer, mais étant donné son état de santé, il sera très probablement transféré à l'hôpital Saint-Louis.

LILLE

IL SE PEND POUR FUIR LA NEURASTHENIE

Ernest Parvilliers, 42 ans, cocher livreur, chez MM. Herdy et Perche, et demeurant rue Puébla, 49, sujet depuis plusieurs mois à des crises de nérasthénie avait récemment décidé de retourner chez ses parents, cultivateurs à Vred.

Dans cette intention, il avait préparé ses bagages et invité le commissionnaire Henri Brouwers à venir chercher ses malles pour les transporter à la gare.

Exact au rendez-vous qui lui avait été fixé, Brouwers était à dix heures moins le quart, mercredi matin, chez le cocher-livreur.

Il venait d'entrer dans l'appartement de ce dernier, quand il constata avec surprise que Parvilliers pendait lamentablement au bout d'une corde accrochée à un portemanteau.

Effrayé, Brouwers, ne s'attarda pas à la contemplation du spectacle.

Quant à couper la corde, il n'y songea pas. Il redescendit l'escalier et alla prévenir le sous-brigadier de police Demeulin de sa macabre découverte.

Quand celui-ci arriva pour dépendre Parvilliers, ce dernier n'était plus qu'un cadavre.

M. Nutte, ami du défunt, et qui devait également retourner à Vred, en compagnie du garçon-livreur, s'est hâté de prévenir la famille.

LILLIANA

La Direction de Lilliana qui est habituée de nous faire entendre des artistes de réelle valeur, tel que M. Rollet, l'excellent ténor de la Gaieté Lyrique, nous réserve pour vendredi prochain une surprise encore plus grande. Ce jour-là, débutera M. Antonini, ténor de l'Opéra, dont on dit merveille et que la Direction a engagé à prix d'or.

Malheureusement, M. Antonini ne pourra rester parmi nous que peu de jours, ses engagements l'appelant à l'Opéra.

Après lui viendra Vaunel, l'incomparable Vaunel, le Roi du rire, dont les débuts auront lieu jeudi 11 janvier.

Les cambrioleurs agissent à Fives

ILS S'INTRODUISENT DANS LA MAISON DE Mme MARSAT, DIRECTRICE DE L'ECOLE DESCARTES

Les cambrioleurs viennent de frapper une nouvelle fois dans le quartier de Fives qui semble depuis plusieurs mois être le quartier de prédilection.

Ils se sont introduits, cette fois dans l'habitation de Mme Marsat, directrice de l'école Descartes, 91, rue Guillemant-Fournier.

Profitant des vacances du jour de l'An, Mme Marsat s'étant rendue [illegible] de dimanche, après avoir soigneusement fermé toutes les portes et [illegible] pour se rendre chez son beau-frère, demeurant à Hellemes.

Dans la matinée de mercredi, un locataire, concierge de Mme Marsat, passant en face [illegible] de cette dernière, quand il aperçut avec surprise que la grille était ouverte.

Comme il savait que la directrice était en voyage, de nombreuses [illegible] que les cambrioleurs [illegible] dans la maison, il [illegible] grille, tout [illegible] fermée.

Il constata alors que la porte [illegible] avait été manifestement forcée d'un outil, d'une pince très [illegible] instrument. Il pénétra dans l'école et s'aperçut qu'un désordre extraordinaire régnait. Sans s'attarder plus longtemps, il se rendit au poste de police et prévint M. Martin, commissaire.

S'étant aussitôt rendu sur les lieux, M. Martin parcourut les pièces et put se rendre compte que pas une seule n'avait échappé aux investigations des malfaiteurs. Tout avait été minutieusement visité et sur le parquet, gisaient pêle-mêle du linge et des objets divers.

Après ses constatations, M. Martin s'est empressé de prévenir télégraphiquement Mme Marsat qui centre chez elle hier vers quatre heures de l'après-midi. Elle put établir apparemment avec une première liste des objets qui lui avaient été dérobés, les voleurs ayant dû se contenter de bijoux et d'argenterie, parce que M. et Mme Marsat avaient pris la précaution de prendre avec eux leur argent et leurs titres.

Quant aux auteurs de ce méfait, on ne possède sur eux aucun renseignement. On ignore même le jour où les voleurs ont pu accomplir leur exploit. Aucun des voisins n'a remarqué, d'autre part, d'individus louches pendant ces jours de fête.

Voici la liste que Mme Marsat a pu donner hier, vers sept heures du soir, à la police, en attendant le retour de son mari qui est à même de fournir de plus amples indications :

Un service à découper en vieil argent ; 18 cuillers à café en ruolz ; 16 couverts en ruolz ; une alliance en or, un fume-cigare et un fume-cigarette, une broche en or, trois pattes de boutons d'oreilles en or, un tour de cou en doublé, un autre en argent, une broche en argent, quatre bracelets d'enfant en argent, une montre de filleule en argent, une paire de boucles d'oreilles en argent, deux bracelets en argent, une chaîne d'enfant, une médaille en argent, une croix en argent.

Il y a, en ce moment, de nombreux cas de maladies des voies respiratoires : rhumes, toux, bronchites, grippe, etc ; pour se guérir et se préserver, il suffit de prendre, à chaque repas, en mangeant, deux Gouttes Livoniennes de Troublé-Perret. Ce médicament constitue le traitement le plus actif et le meilleur marché. Bien exiger le nom Gouttes Livoniennes Troublé-Perret sur chaque flacon, et la timbre de l'Union des fabricants pour éviter les contrefaçons. no

GRAND SKATING LILLOIS

Les Fêtes de Noël et du Nouvel An sont à peine passées que déjà, [illegible] « Grand Skating Lillois. Nous croyons savoir que la direction du magnifique établissement de la rue Nationale [illegible] pour ces jours de gaieté un programme tout à fait sensationnel. La jeunesse Lilloise trouvera au Grand Skating des distractions [illegible] à la refroir. Il y aura des surprises sur lesquelles il ne nous est pas encore permis de commettre des indiscrétions.

Nous reviendrons donc, d'ici quelques jours, sur ce détail d'organisation de ces fêtes qui dépasseront en splendeur tout ce qu'on a pu voir à Lille, le dimanche et le Mardi-Gras.

A l'occasion du renouvellement de l'année, l'Orfèvrerie d'Art Mislé et Cie, de Paris, renouvelle chaleureusement ses nombreuses et fidèles clientèles du Nord de l'accueil flatteur fait à sa nouvelle succursale de Lille ; celle-ci s'efforcera de continuer à mériter la confiance dont la Maison principale a toujours été honorée et qu'elle justifie, du reste, par l'excellence incontestée et le fini incomparable de ses productions artistiques. — Grande spécialité de couverts table et dessert. no5009

A la Commission des Hospices

Plusieurs modifications vont, dit-on, être apportées à la composition de la commission des Hospices.

C'est ainsi que M. Pichelin, administrateur de l'Hospice des Incurables de Saint-André, serait remplacé par M. Denay, vice-président de la commission et trésorier de l'hospice ; que M. Hennart, administrateur de la Charité, quitterait le Saint-Sauveur, et que M. Coulon, administrateur de St-Sauveur, serait nommé administrateur des Hospices Consolaire, Stappaert et des Vieux-Ménages.

M. Rapet, administrateur actuel de ces trois hospices, ne serait pas remplacé.

Sauf à l'exception d'un journal du soir, [illegible] ces changements.

Cette dernière rumeur, qui n'a pas manqué de causer à Lille quelque émoi, n'est pas encore confirmée. M. Rapet, que nous avons vu dans la salle d'Hier, n'avait rien reçu encore officiellement de la préfecture prise à son sujet. Dans ces conditions, tout commentaire serait prématuré.

UNE COLLISION BOULEVARD DE LA MOSELLE

Mlle Mathilde Wandels, 22 ans, marchande de beurre, rue Montagne, 15, passait mardi soir, boulevard de la Moselle, quand, soudain, son cheval effrayé, s'emballe. Elle essaya de le retenir, mais elle ne put cependant pas l'empêcher d'aller se jeter sur un taxi-auto qui stationnait près de là. Par suite du choc, Mlle Wandels a été projetée en bas de son siège, mais heureusement, elle ne s'est fait que des contusions sans gravité à la jambe droite.

SAVON PRINCESSE MAKOKO

Parfum puissant et tenace

Le pain : 0 f. 50. Victor VAISSIER

UN ACCOUCHEMENT DANS LA RUE

Mme Pauline Delmerman, 29 ans, habitant à Lomme, rue Kuhlmann, se rendait hier matin, à la Maternité, rue du Port. Elle allait entrer dans cet établissement, quand elle s'affaissa soudain au pied des douleurs de l'enfantement. Mme Delmerman et sa fille se portent bien.

Les Culottes Ventrières depuis 4 fr. 50

fabriquées chez Mlles Assignion, bandagistes, 48, rue de l'Hôpital-Militaire, Lille, sont reconnues les plus solides les plus élégantes tout en coûtant la moitié moins qu'ailleurs. Personnel exclusivement féminin. On se rend à domicile. Téléphone 25.35. 4966

Par-ci par-là

Le mercredi directeur

Michel Jahan, 37 ans, originaire de Neuilly-sur-Seine, engagé du cinq avril, au 207e colonial, en garnison au fort de Villeneuve-Saint-Georges, quitte son corps le 29 janvier dernier, après avoir touché sa prime.

Il conduisit son amie en Belgique et se trouvant sans ressources, il s'est constitué prisonnier à la gendarmerie. Il a été conduit à la prison militaire.

SOCIÉTÉS & SYNDICATS

Les Fils des Travaillés

Les Fils des Travaillés donneront une soirée artistique et littéraire dans leur local (Hôtel Basilent, rue de l'Hôpital-Militaire), le dimanche 8 janvier, à 8 heures. Un programme de cette soirée sera publié ultérieurement choisi.

Société Amicale des «Anciens Cuirassiers du Nord»

Les Anciens Cuirassiers se sont réunis samedi dernier 31 décembre, à l'occasion de leur assemblée générale [illegible] sous la présidence de M. Hennaux.

Ils ont fêté la nomination d'Officier d'Académie d'un de leurs camarades, M. [illegible] comme, honoré de cette distinction pour son dévouement à la cause de la gymnastique.

Après avoir présenté ses meilleurs vœux aux sociétaires, le président adresse un mot vibrant à la mémoire du commandant Cruvellier.

Une commission des plus prospères, en effectif de plus en plus important, prouvent la vitalité de ce beau groupement.

L'allocution de M. Hennaux fut vivement applaudie, et celui-ci fut l'objet de la part des anciens Cuirassiers, d'une manifestation cordiale.

Une soirée intime où la gaieté n'a cessé de régner, a terminé cette belle réunion.

DERNIÈRE HEURE

NOS DÉPÊCHES

La guerre Italo-Turque

La paix serait prochaine

Rome, 3 janvier.

Il semble se confirmer de plus en plus que la paix entre l'Italie et la Turquie ne saurait tarder. Les nouvelles démarches faites par les ambassadeurs de certaines grandes puissances auprès de gouvernements italien et turc, indiquent qu'on étudie sérieusement les moyens d'arriver à une entente.

On est persuadé ainsi que le nouveau cabinet ottoman, dès qu'il sera définitivement installé, comprendra qu'il doit accepter la condition de l'Italie relative à l'annexion complète de la Tripolitaine.

On fait remarquer dans les milieux officiels de Rome que l'Italie est d'ailleurs toujours prête à donner à la Turquie de larges compensations pécuniaires et morales.

A la Présidence du Conseil

Paris, 3 janvier.

M. Caillaux a longuement conféré cet après-midi avec M. Cruppi, garde des sceaux. Il a également reçu M. Laurent, secrétaire général de la préfecture de police.

Le Syndicat des locataires et le drapeau rouge

Paris, 3 janvier.

Certains journaux du soir indiquent que M. Cauchon a pu impunément arborer un drapeau rouge à la fenêtre de son appartement ; ce qui est exact c'est qu'un procès-verbal a été immédiatement dressé contre M. Cauchon qui sera incessamment traduit devant le Tribunal compétent.

La Révolution Chinoise

LUTTE A OUTRANCE ENTRE LE NORD CONSTITUTIONNEL ET LE SUD REPUBLICAIN

Le « New-York Herald » reçoit de Pékin la dépêche suivante :

Pékin, 3 janvier.

La lutte à outrance entre le Nord et le Sud semble désormais inévitable en Chine. Après son audience au palais, qui a été d'assez longue durée, Yuan-Chi-Kai a télégraphié à Tang-Chao-Yi qui acceptait sa démission des fonctions de commissaire à la conférence pour la paix. Il désavoue par la même occasion les accords conclus avec Wu-Ting-Fang par Tang-Chao-Yi, déclarant que ce dernier n'avait pas qualité pour les conclure. Il accuse également Fang-Chao-Yi de trahison.

Devant la crise causée d'un côté par la requête de la Ligue Militaire, réclamant des fonds pour la continuation de la guerre, et, de l'autre côté, par l'attitude de Yuan-Chi-Kai, qui menace de se retirer, l'impératrice douairière a remis aujourd'hui à Yuan-Chi-Kai 80.000 onces d'or, prélevées sur les réserves conservées au palais. Elle s'engage également à contraindre les princes mandchous à verser de fortes contributions de guerre, que ceux-ci auront à prendre sur les richesses qu'ils ont accumulées.

Yuan-Chi-Kai a annoncé cet après-midi aux légations que le sort en était jeté et qu'il se proposait de soutenir la lutte en faveur de la monarchie constitutionnelle. Il se déclare assuré de pouvoir maintenir son autorité sur toute la contrée au nord du Yang-Tsé, et il estime que le mouvement en faveur de la république, fomenté dans les provinces du Sud, se désagrégera bientôt.

OFFENSIVE REVOLUTIONNAIRE

Pékin, 3 janvier.

Quatre mille révolutionnaires ont traversé le Yang-Tsé à Nankin avec l'intention de marcher sur le Nord.

A Lan-Tchéou, la situation est sérieuse. Wang-Wei-Tsé, le délégué du premier ministre, est passé aux républicains et a été élu chef des troupes de Lan-Tchéou. Il a déclaré qu'il allait marcher immédiatement sur Pékin.

La Légion étrangère

Paris, 3 janvier.

On nous communique l'information suivante :

« Des bruits démués d'ailleurs de toute espèce de vraisemblance circulent depuis quelque temps au sujet de prétendus recollages pour la Légion étrangère dont il est bon de faire justice.

« Les journaux français ont reproduit souvent des articles des journaux allemands, notamment de la « Strasburger-Post », racontant qu'un nommé Bertrum, sujet allemand, recolleur en Alsace-Lorraine et qu'il recevait du bureau français de recrutement une gratification de cinquante francs pour chaque recrue qu'il lui amenait pour la légion étrangère.

« On ne voit pas bien à quelle suggestion obéit cet individu en produisant une allégation aussi invraisemblable. Il est à peine besoin d'affirmer qu'il est absolument faux que l'on recrute pour le compte de la légion ni en Allemagne, ni ailleurs.

« Il est faux qu'aucune prime soit accordée aux engagés ou à des intermédiaires. La nombre des candidats à la légion est d'ailleurs très supérieur aux besoins et les bureaux de recrutement refusent une très forte proportion de volontaires qui se présentent, et même ceux qui remplissent toutes les conditions d'aptitude physique.

La grève des chauffeurs

DONNE LIEU A DES INCIDENTS à Levallois-Perret

Paris, 3 janvier.

On annonçait pour cet après-midi, la sortie d'un certain nombre de voitures de la Compagnie des auto-places. De vifs incidents étaient à craindre dans le cas où cette décision des Compagnies, avait été mise à exécution. Aussi, cet après-midi, M. Léger, commissaire de police de Levallois-Perret, disposait-il de cinquante gendarmes et de quarante agents qu'il jouait près des garages des grandes Compagnies, rue Baudin et devant la Compagnie Française des Autobus, place Collanges.

Dès une heure et demie, une foule de grévistes, que l'on peut évaluer à deux mille, stationnait devant les usines. Les cartes de circulation d'aujourd'hui étaient pour les chauffeurs sur fond blanc avec un I marron. Chaque fois qu'une voiture passait dans une des rues avoisinant des garages, elle était arrêtée par des grévistes qui ne permettaient au chauffeur de reprendre sa route qu'après avoir longtemps parlementé avec lui. A trois heures, 2 voitures-écoles sortaient de la Compagnie Française des auto-places. Les grévistes poussent des cris de « Vive la grève ! » En tentant d'arrêter les véhicules, mais les gendarmes a ont pu à intervenir.

Attentat contre M. Charles Bos

Candidat au Sénat

Paris, 3 janvier.

La « Presse Nouvelle » publie la dépêche suivante :

Aurillac, 3 janvier.

M. Charles Bos, candidat au Sénat, revenait en automobile à Murat. Mais des pierres ayant été entassées, à un virage, dans l'intention de provoquer un accident, le chauffeur, pour éviter l'obstacle, fut obligé d'engager l'automobile dans un fossé.

La machine a été endommagée ; les voyageurs ont été blessés. Mais [illegible]

Les Négociations franco-espagnoles

Madrid, 3 janvier.

Les négociations franco-espagnoles se poursuivent normalement. On affirme dans les milieux officiels de Madrid que le cabinet espagnol a abandonné le projet qu'il avait fait parvenir à Paris en réponse au projet français.

Envoi de renforts espagnols au Maroc

Madrid, 3 janvier.

Un vapeur conduisant à Melilla des troupes espagnoles, a dû retourner à Malaga par suite du mauvais temps qui l'a empêché d'opérer son débarquement.

Le mouvement des troupes destinées au Maroc, continue dans la péninsule ; le gouvernement se prépare à envoyer des aviateurs. Si l'aviation espagnole n'est pas en état de faire face aux nécessités de la situation, on fera appel au concours d'aviateurs étrangers.

Des nouvelles arrivées ici assurent qu'une harka marocaine est de nouveau en formation pour lutter contre les Espagnols.

Une rentière s'est suicidée A PARIS

Paris, 3 janvier.

On a découvert, hier soir, à Colombes, [illegible] Mamoulle, la cadavre d'une femme [illegible] portant à la [illegible] Le [illegible] portait de nombreux [illegible] Aucun papier ne permit d'établir son identité.

M. Ramiloq, commissaire de police de Courbevoie, a ouvert une enquête.

[illegible]

On sait qu'il s'agissait [illegible]

[illegible]

par M. Sonquet. Elle a remis à M. Larcher, juge d'instruction, de conclure au suicide.

C'est en tombant que la malheureuse se serait fait les profondes blessures qui ont pu faire croire à un crime.

Un garçon de recettes mystifié et volé à Nantes

Nantes, 3 janvier.

En sortant de la Société Générale, où il avait encaissé une somme de 4.250 francs, le garçon de recette d'une grande savonnerie nantaise fut accosté par un inconnu qui le pria de vouloir bien le conduire chez les Dames de France.

Peu d'instants après, un compère survint, qui lui a, son tour conversation avec l'escroc. Il prit de sa, grande [illegible] 25 millions environ, provenant de l'usine d'un archevêque, prenait, en protection un naïf employé, lui fit même cadeau d'un billet de banque, puis il l'envoya chercher un timbre de dix centimes, en disant : « Je garde votre portefeuille, en vous attendant ».

A son retour, le garçon de recette ne trouva plus personne.

Malgré toutes les recherches, les deux escrocs n'ont pas encore été retrouvés.

Sabotages de fils

EXPLOITS D'UNE BANDE A MARSEILLE

Marseille, 3 janvier.

Pour la quatrième fois en Europe d'un mois, des malfaiteurs viennent de couper des fils télégraphiques en bronze de la Nerthe sur une longueur de 500 mètres. A peine les réparations sont-elles terminées que les saboteurs opèrent de nouveau.

Ceux-ci, qui doivent être groupés dans une bande parfaitement organisée, sont activement recherchés par la police.

LILLE

IL TOMBA SUR LA TÊTE

Dans la matinée d'hier, vers [illegible] Jean Bouger, [illegible] 18, rue de Lens, 19, [illegible] Boulevard des Ecoles, [illegible] Il est tombé sur la tête et avait blessé son épaule. [illegible]